

SOLEMBIO

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

132 ter rue des Montées
45100 ORLEANS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

In Extenso

In Extenso Audit

149 Boulevard Jean Jaurès
BP 50126
37301 JOUE LES TOURS Cedex

Tél. : 02 47 46 50 10
Fax : 02 47 46 50 49
tourssud@inextenso.fr
www.inextenso.fr

SOLEMBIO

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

132 ter rue des Montées
45100 ORLEANS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de l'Association SOLEMBIO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association SOLEMBIO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents mis à la disposition des membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents mis à la disposition des membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Joué les Tours, le 29 mai 2019

Le Commissaire aux Comptes,
IN EXTENSO AUDIT

Représenté par Valérie ROCHARD



COMPTES ANNUELS

Bilan
Compte de résultat
Annexe

Bilan actif

SOLEMBIO Le jardin de cocagne

Etats de synthèse au 31/12/2018

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	350	350		
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 456	794	661	869
Installations techniques, matériel et outillage	225 510	101 602	123 908	67 218
Autres immobilisations corporelles	232 059	114 422	117 636	142 392
Immob. en cours / Avances & acomptes	8 989		8 989	10 551
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	169		169	169
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	468 532	217 168	251 364	221 198
Stocks				
Matières premières et autres approv.	13 644		13 644	4 160
En cours de production de biens	19 516		19 516	21 442
Produits intermédiaires et finis	38 355		38 355	51 350
Créances				
Clients et comptes rattachés	7 759		7 759	7 872
Fournisseurs débiteurs	1 971		1 971	
Personnel	10 366		10 366	4 799
Autres créances	111 931		111 931	96 066
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	500		500	500
Disponibilités	30 572		30 572	51 251
Charges constatées d'avance	2 215		2 215	77
TOTAL ACTIF CIRCULANT	236 830		236 830	237 517
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	705 362	217 168	488 193	458 716



Bilan passif

SOLEMBIO Le jardin de cocagne

Etats de synthèse au 31/12/2018

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Report à nouveau	39 004	-28 764
Résultat de l'exercice	19 440	67 769
Subventions d'investissement	190 999	138 682
TOTAL CAPITAUX PROPRES	249 443	177 686
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<i>Emprunts</i>	15 755	27 988
<i>Découverts et concours bancaires</i>	435	1 122
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	16 190	29 110
Emprunts et dettes financières diverses	134	157
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 704	47 088
<i>Personnel</i>	19 153	14 099
<i>Organismes sociaux</i>	91 293	91 326
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		2 693
Dettes fiscales et sociales	110 446	108 118
Autres dettes	14 117	6 725
Produits constatés d'avance	59 159	89 832
TOTAL DETTES	238 751	281 030
TOTAL PASSIF	488 193	458 716

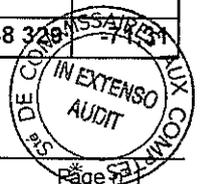


COMPTE DE RESULTAT

SOLEMBIO Le jardin de cognac

Etats de synthèse au 31/12/2018

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue	451 633	100,00	440 438	100,00	11 196	2,54
Production stockée	-14 922	-3,30	18 579	4,22	-33 501	-180,31
Subventions d'exploitation	613 675	135,88	605 437	137,46	8 238	1,36
Autres produits	39 599	8,77	28 308	6,43	11 291	39,89
Total	<u>1 089 986</u>	<u>241,34</u>	<u>1 092 761</u>	<u>248,11</u>	<u>-2 776</u>	<u>-0,25</u>
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.	119 103	26,37	120 314	27,32	-1 211	-1,01
Variation de stock (m.p.)	-9 484	-2,10	3 048	0,69	-12 532	-411,17
Autres achats & charges externes	111 455	24,68	91 754	20,83	19 702	21,47
Total	<u>221 074</u>	<u>48,95</u>	<u>215 116</u>	<u>48,84</u>	<u>5 958</u>	<u>2,77</u>
MARGE SUR M/SES & MAT	868 912	192,39	877 645	199,27	-8 734	-1,00
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	5 870	1,30	11 119	2,52	-5 249	-47,21
Salaires et Traitements	659 584	146,04	626 850	142,32	32 734	5,22
Charges sociales	172 345	38,16	147 468	33,48	24 876	16,87
Amortissements et provisions	51 182	11,33	41 957	9,53	9 225	21,99
Autres charges	166	0,04	14		152	NS
Total	<u>889 146</u>	<u>196,87</u>	<u>827 408</u>	<u>187,86</u>	<u>61 738</u>	<u>7,46</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION	-20 234	-4,48	50 238	11,41	-70 472	-140,28
Produits financiers	1		1			1,33
Charges financières	2 455	0,54	2 770	0,63	-315	-11,39
Résultat financier	<u>-2 454</u>	<u>-0,54</u>	<u>-2 769</u>	<u>-0,63</u>	<u>315</u>	<u>-11,39</u>
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	-22 688	-5,02	47 468	10,78	-70 156	-147,80
Produits exceptionnels	45 950	10,17	32 184	7,31	13 766	42,77
Charges exceptionnelles	3 823	0,85	11 884	2,70	-8 061	-67,83
Résultat exceptionnel	<u>42 127</u>	<u>9,33</u>	<u>20 300</u>	<u>4,61</u>	<u>21 827</u>	<u>107,52</u>
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
RESULTAT DE L'EXERCICE	19 440	4,30	67 769	15,39	-48 328	-71,45



Annexe



■ Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : ASS SOLEMBIO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 488 193 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 19 440 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.



■ Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des



■ Règles et méthodes comptables

proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



■ Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	350			350
Immobilisations incorporelles	350			350
- Terrains	1 456			1 456
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	147 190	78 320		225 510
- Installations générales, agencements aménagements divers	202 208	3 001		205 209
- Matériel de transport	18 591		500	18 091
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 172	1 587		8 759
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	6 400			6 400
- Avances et acomptes	4 151			2 590
Immobilisations corporelles	387 166	82 908	500	468 013
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	169			169
Immobilisations financières	169			169
ACTIF IMMOBILISE	387 685	82 908	500	468 532



■ Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		82 908		82 908
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		82 908		82 908
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		500		500
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		500		500

Amortissements des immobilisations



■ Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	350			350
Immobilisations incorporelles	350			350
- Terrains	586	208		794
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	79 972	21 630		101 602
- Installations générales, agencements aménagements divers	68 256	24 332		92 588
- Matériel de transport	10 841	3 940	500	14 281
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 481	1 072		7 553
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	166 137	51 182	500	216 818
ACTIF IMMOBILISE	166 487	51 182	500	217 168



■ Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 134 412 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	169		169
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	7 759	7 759	
Autres	124 268	124 268	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 215	2 215	
Total	134 412	134 243	169
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Usagers, produits non facturés	776
Charges sociales - produits à recev	4 556
Divers - produits à recevoir	5 467
Total	10 799



■ Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 238 751 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	435	435		
- à plus de 1 an à l'origine	15 755	12 562	3 193	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	134	134		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 704	38 704		
Dettes fiscales et sociales	110 446	110 446		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	14 117	14 117		
Produits constatés d'avance	59 159	59 159		
Total	238 751	235 558	3 193	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	12 233			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	3 035
Intérêts courus s/concours bancaire	435
Intérêts courus	29
Dettes provis. pr congés à payer	18 961
Personnel - autres charges à payer	193
Charges sociales - charges à payer	9 570
Trop versé ASP	14 037
Total	46 260



■ Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	2 215		
Total	2 215		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	59 159		
Total	59 159		



■ Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

L'association Solembio a reçu au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 des subventions pour un montant de 691 841 €, versées par différents organismes.

Ces subventions se décomposent :

- en subvention d'investissement pour 79 297 €
- en subvention exceptionnelle de consolidation pour 2 381 €
- en subvention de fonctionnement pour 610 163 €

La subvention Secours Catholique de 12 985.71 € reçue en 2013 est reportée sur les investissements 2019.

La part rapportée au résultat de l'exercice au titre des amortissements de subventions est de 26 980€.



■ Autres informations

Engagements financiers

Crédit-Bail



